



Fondation Pour l'Enfance

23 Place Victor Hugo
94270 KREMLIN BICETRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



Fondation Pour l'Enfance

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au conseil d'administration de la **Fondation Pour l'Enfance**.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Pour l'Enfance** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous nous sommes assurés que les modalités retenues pour la comptabilisation des opérations avec les fondations sous égide et les fonds dédiés étaient fidèlement exposées dans l'annexe à la page 3.

- Plus généralement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
-
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 février 2020

Le commissaire aux comptes

EXPONENS

Stéphane CUZIN

Associé

BILAN au 31 décembre 2019

		ACTIF				PASSIF			
		Valeurs brutes	Amortis, et provisions	31/12/2019	31/12/2018	Var	31/12/2019	31/12/2018	Var
Immobilisations corporelles	Logiciels	10 304	7 692	2 612	0	2 612	0	2 612	0
		10 304	7 692	2 612	0	2 612	0	2 612	0
Immobilisations corporelles		3 262 979	807 428	2 455 551	2 555 077	-99 526	0	3 220 000	0
	Immeubles	3 156 525	775 713	2 380 812	2 478 600	-97 788	0	-13 825	18 554
	Kremlin Bicêtre	1 473 662	576 392	897 269	960 000	-62 731			
	Reuilly	1 018 081	113 135	904 946	926 300	-21 354			
	Ivry	664 783	86 186	578 597	592 300	-13 703			
	Agencement des immeubles	100 588	26 332	74 256	75 515	-1 259			
	Matériel Informatique	5 865	5 382	483	963	-479			
Immobilisations financières		64 059		64 059	203 214	-139 155			
						0			0
Créances		160 880		160 880	153 663	7 217			
	Autres créances	50 880		50 880	1 192	49 688			
Produits à recevoir		110 000		110 000	152 471	-42 471			
						0			5 672
VIMP		1 714 692	50 563	1 664 128	1 491 549	172 579			
						0			
Disponibilités		1 974 617		1 974 617	2 098 326	-123 709			
						0			
CCA				0	301	-301			
Exponens Conseil & Expertise									
Pour identification		7 187 530	855 683	6 321 847	6 502 130	-180 283		6 321 847	-180 283

Exponens Conseil & Expertise
Pour identification

CHARGES	31/12/2019		31/12/2018		31/12/2019		31/12/2018	
Achats								
Fournitures	4 957	4 957		4 235		116 337	520 757	
Autres achats et services externes								
Locations immobilières	1 616	90 099	375 587			39 834	139 050	
Locations mobilières	2 600		7 554			1 160	2 784	
Charges copropriété	18 674		1 805			1 614	8 980	
Maintenance	650		14 021				2 351	
Assurances	1 028		3 984					
Etudes	15		1 017			147 294	337 819	
Documentation & cotisation	2 513		17 760					
Honoraires gestion	9 178		1 380					
Comptabilité	12 100		16 354					
Communicat° & appels à dons	20 966		12 100					
Frais déplacements & réceptions	5 439		258 110					
Affranchissements	2 246		20 157					
Téléphone internet	7 493		3 458					
Frais bancaires	5 580		9 293					
			8 596					
Impôts & Taxes								
Taxe foncière & s/les bureaux	27 918	27 918	26 239			98 609	49 356	
Frais de Personnel								
Salaires	102 970	152 350	174 528			5 861	28 896	
Charges sociales & Fiscales	49 380		118 910			46 767		
Subventions								
Contributions financières	93 930	93 930	39 900			300	179 970	
Contribution en instance d'affectation			39 900				152 337	
Fonds Dédiés								
Fonds dédiés	189 053	1 163 685	560 028				0	
Fondations sous égide	974 632		205 099				27 633	
Charges de gestion courante								
	0	-	354 929				560 028	
Charges financières								
Intérêts des emprunts	7 650	63 886	87 374			5 000		
Ints gestion trésorerie CFPE	5 672		8 504			159 053		
Prov.dépréciation portefeuille	50 563		5 727			974 632		
Autres Charges								
Charges exceptionnelles			6 000					
			6 000					
Dotation aux amortissements et provisions								
Amortissements	112 504	1 221 721	913 579					
Engagement sur Fonds dédiés								
	1 109 217	-	824 085					
Solde créditeur								
Résultat de l'exercice		-	-			13 825	32 379	
		2 818 546	2 187 470				2 187 470	

**ANNEXES DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers, elle comporte des éléments d'information complémentaire aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation.

Les éléments d'information ne sont fournis que pour autant qu'ils présentent un caractère significatif.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- ✘ Une convention pour la création d'un fonds dédiés a été signée en 2019 avec le partenaire suivant :
Fonds Mura qui favorise l'insertion de jeunes en difficulté sociale aux Philippines

- ✘ Des conventions de fondations abritées ont été arrêtées en 2019 avec les partenaires suivants :
 - Parents solos & cie
 - Agir contre la disparition d'Enfants

- ✘ Une convention pour la création de fondation sous égide a été signée en 2019 avec le partenaire suivant :
 - La Fondation YES FOR HUMANITY qui a pour mission d'apporter un soutien aux jeunes affectés par le réchauffement climatique et soutenir humainement et financièrement des solutions innovantes pour la transition énergétique

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies dans le règlement 2016-07 du 04/11/2016 de l'autorité des normes comptables (ANC) tel qu'homologué par arrêté ministériel du 26/12/2016 et conformément au règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux dispositions du règlement CRC 2009-01.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/19 au 31/12/19.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du changement de méthode exposé concernant l'évaluation des actifs immobilisés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les constructions réévaluées au 31 décembre 2018.

Fonds dédiés

En matière d'enregistrement des flux liés aux Fondations sous égide et aux Fonds dédiés, la Fondation applique les dispositions du règlement CRC N°2009-01 du 3 décembre 2009. Les fonds collectés pour des Fondations abritées et des Fonds dédiés pour des projets définis non utilisés conformément à l'engagement pris à leur égard à la clôture de l'exercice sont inscrits au 31 décembre 2019 dans le poste Fonds dédiés.

A- ACTIF DU BILAN

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de donation sauf les constructions qui sont évaluées à leur valeur actuelle estimée au 31 décembre 2019.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est significative et mesurable.

Les méthodes d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Constructions	25 & 50 ans	Linéaire
Installations, agencements	7 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau, informatique	3 à 5 ans	Linéaire

Les frais d'acquisition des locaux ont été comptabilisés dans le prix d'acquisition.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La Fondation pour l'Enfance a souscrit des parts du FCT Hugo à travers trois sociétés en participation, pour un montant global de 510 000 €.

➤ VICTOR PATRIMOINE

- Souscription de 200 parts de 1 000€ = 200 000 €
Libérée et versée au 31/12/18 pour 100% soit 200 000 € (il a été remboursé 200 000 € au 13/03/2019)
Cette SEP est intégralement remboursée

➤ VICTOR GFE 2

- Souscription de 220 parts de 1 000€ = 220 000 €
Libérée et versée au 31/12/18 pour 100% soit 220 000 € (il a été remboursé 220 000 € au 13/03/2019)
Cette SEP est intégralement remboursée

➤ **VICTOR 3**

- **Souscription de 90 parts de 1 000€ = 90 000 €**
Libérée et versée au 31/12/19 pour 100% soit 90 000 € (il a été remboursé 89 538.76 € au 31/12/2019)

➤ **NOBIS**

- **Souscription de 133.75 parts de 1 000€ = 133 750 €**
Libérée et versée au 31/12/19 pour 100% soit 133 750 € (il a été remboursé 70 156.66€ au 31/12/2019)

CREANCES :

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT :

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition des VMP est constitué du prix d'achat

Le portefeuille de la Fondation se décompose ainsi :

- **Portefeuille titres :** 1 064 691€
- **Assurances-vie :** 786 169 €, dont 136 169€ d'intérêts

La Fondation a choisi de passer en charges de l'exercice les frais accessoires (droit de mutation, honoraires ou commission et frais d'acte) liés au coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition ou d'apport et la valeur probable de réalisation. A la clôture une moins-value latente a été constatée sur le portefeuille titres. Elle a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 50 563€.

Par ailleurs, les plus-values latentes dégagées mais non comptabilisées au 31/12/2019 s'élevaient à 458 330 € (contre 311 500 € au 31/12/2018).

B- PASSIF DU BILAN

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Ces provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

AUTRE DETTES :

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominal

C- ENGAGEMENT HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES :

- ✘ Un emprunt de 390 000 € a été contracté le 15 janvier 2012 auprès de la banque HSBC pour l'acquisition des locaux -sis 80/94 bd de Reuilly 75012 Paris-, sur une durée de 15 ans, garanti par un privilège de prêteurs de deniers.
(PV du Conseil d'Administration du 27 septembre 2011)
Capital restant à rembourser au 31/12/19 : 211 072€
- ✘ Nantissement du contrat d'assurance vie Federlux Capital N° FCAPI01303 à hauteur de 670 000 € au profit de LCL le 17 novembre 2014

ENGAGEMENT RECU :

Néant

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE :

La Fondation a bénéficié de nombreuses heures de bénévolat au cours de l'exercice. Pour les 8 principaux bénévoles cela représente un volume de 1 326 heures. Pour les autres

bénévoles répertoriés au sein de la Fondation, il n'est pas tenu un décompte précis des heures consacrées à la Fondation.

La Fondation a bénéficié de convention de mécénat de compétence.

Il convient d'ajouter à cela les frais engagés par certains bénévoles et abandonnés au profit de la Fondation, ce qui représente une somme de 1 356 € pour l'exercice.

*** * * * ***

Les tableaux financiers présentés ci-après comportent les informations obligatoires ainsi que les informations significatives prévues par la réglementation en vigueur.

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début	Augmentations		
			Réévaluations	Acquisitions	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	5 063,40		5 819,02	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre		3 156 525,45			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		90 817,47		9 770,63	
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques, mobilier		5 865,34			
Avances et acomptes					
Immobilisations en cours					
	Total III	3 253 208,26	0,00	15 589,65	
Immobilisations financières					
Autres participations					
Autres titres immobilisés		203 215,51			
Prêts et autres immobilisations					
	Total IV	203 215,51	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		3 461 487,17	0,00	15 589,65	
Cadre B		Diminutions		Valeur en fin d'exercice	Réévaluations Valeur
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	i) (
Autres postes d'immobilisations incorporelles	ii) (578,40	10 304,02		
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre			3 156 525,45		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			100 588,10		
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques, mobilier			5 865,34		
Avances et acomptes					
Immobilisations en cours					
	Total III	0,00	578,40	3 262 978,89	
Immobilisations financières					
Autres participations					
Autres titres immobilisés		139 154,93	64 060,58		
Prêts et autres immobilisations					
	Total IV	139 154,93	64 060,58		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		139 154,93	3 337 343,49		

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	4 485,00	3 207,14		7 692,14
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	677 925,45	97 787,96		775 713,41
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 302,61	11 029,42		26 332,03
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatiques, mobilier	4 902,75	479,43		5 382,18
Avances et acomptes				
Total III	698 130,81	109 296,81	0,00	807 427,62
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	702 615,81	112 503,95	0,00	815 119,76

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations	Diminution Reprises	Montant de l'exercice
Provisions Réglementées et réserves				
Fonds d'investissement				
Réserves de compensation				
Réserves pour grosses réparations				
Fonds de trésorerie				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	0		0	0
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour perte sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL I	0		0	0
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stock et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	73 143	50 563	73 144	50 564
TOTAL II	73 143	50 563	73 144	50 564
TOTAL GENERAL	73 143	50 563	73 144	50 564
- exploitation	0	0	0	
- financier				
- exceptionnel				

TABLEAU DE SUIVI DES DOTATIONS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B+C
Dotation sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	2 220 000,00			2 220 000,00
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	1 000 000,00			1 000 000,00
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluations sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Dotation avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
Ecart de réévaluation	595 162,40			595 162,40
Réserves	376 866,18		32 378,86	344 487,32
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluations sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-32 378,86	32 378,86	13 824,83	-13 824,83
TOTAL	4 159 649,74	32 378,86	46 203,69	4 145 824,89

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisations en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D=A-B+C
Dons manuels					
Dons					
Autres dons	8 000,00	8 000,00	-5 000,00	4 100,00	7 100,00
Mécénat					
Total	8 000,00	8 000,00	-5 000,00	4 100,00	7 100,00
Fonds Dédiés					
Fonds Dédiés	249 683,75	249 683,75	-189 052,70	170 000,00	230 631,05
Fondations abritées	1 122 587,37	1 122 587,37	-974 632,19	965 117,22	1 113 072,45
Total	1 372 271,12	1 372 271,12	-1 163 684,89	1 135 117,22	1 343 703,45
TOTAL	1 380 271,12	1 380 271,12	-1 168 684,89	1 139 217,22	1 350 803,45

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an
De l'actif immobilisé				
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Débiteurs divers	880,00	880,00	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL	880,00	880,00	0,00

Cadre A	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit					
	- à un an au maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine	211 071,63	26 460,52	146 657,59	37 953,52
	Dépôt de garantie	17 520,25		17 520,25	
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 471,72	10 471,72		
	Dettes sociales	10 014,85	10 014,85		
	Dettes fiscales	15 821,33	15 821,33		
	Convention de trésorerie	496 152,63	496 152,63		
	Autres dettes	64 166,66	64 166,66		
	Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
	TOTAL	825 219,07	623 087,71	164 177,84	37 953,52

Emprunts souscrit en cours de l'exercice	0,00			
Emprunts remboursés en cours de l'exercice	25 577,21			

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R.123-195 et R.123-196 du code du commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients & comptes rattachés		
Autres créances	160 880,00	153 663,04
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	136 169,02	136 169,02
TOTAL	297 049,02	289 832,06

CHARGES A PAYER

(Articles R.123-195 et R.123-196 du code du commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	10 471,72	34 806,31
Dettes sociales & fiscales	25 836,18	26 130,14
Autres dettes	62 736,38	17 656,38
Convention de trésorerie	496 452,63	490 480,33
TOTAL	595 496,91	569 073,14

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Articles R.123-195 et R.123-196 du code du commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0,00	0,00

Charges constatées d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	0,00	301,20
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	0,00	301,20

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/12/2019	31/12/2018
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions		
TOTAL	0,00	0,00

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

	31/12/2019	31/12/2018
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Engagements à réaliser s/dons & subventions	1 430,28	16 000,00
TOTAL	1 430,28	16 000,00

COMPTE EMPLOIS RESSOURCES

La Fondation Pour l'Enfance a pour but de venir en aide moralement, matériellement et financièrement, directement et indirectement, aux personnes privées et aux œuvres qui assurent la protection de l'enfance et l'aide à la fonction parentale.

- ✗ En venant au soutien de structures, œuvrant dans le domaine de l'enfance
- ✗ En finançant tous travaux de recherche, d'études, campagnes de communication, et d'actions ou projets innovants entrant dans l'objet de la Fondation
- ✗ En créant des fondations sous égide intervenant sur les mêmes missions sociales

Les modalités d'élaboration de Compte Emplois Ressources requièrent une comptabilité analytique.

Pour les missions sociales, les frais de mission et les frais de structure sont affectés directement.

Les frais de masse salariale et les frais généraux sont répartis en fonction d'une clé de répartition annuelle basée sur la répartition du temps de travail.

Pour l'exercice 2019, la masse salariale et les frais généraux sont répartis de la manière suivante :

	Frais généraux	Masse salariale	TOTAL	Répartition en pourcentage
Missions Sociales	134 988	99 343	234 330	64,55%
Frais d'appel à la générosité du public	15 846	11 662	27 508	7,58%
Frais de Fonctionnement	58 298	42 904	101 203	27,88%
TOTAL	209 132	153 909	363 041	100,00%

